

PRÉVOYANCE

VORSORGE

PREVIDENZA

# flash

Avril 2015

Rapport succinct  
de l'exercice 2014



Editorial

## Clôture d'exercice 2014 positive

Dans cette édition du Prévoyance-flash, j'ai le plaisir de vous informer de la situation financière réjouissante de la CPM. La solide performance de 7% est une nouvelle fois nettement supérieure au rendement escompté à long terme. Ce bon résultat a permis de constituer entièrement les réserves de fluctuation de valeurs. De plus, avec 121.5%, le degré de couverture dépasse la valeur cible de 2.5 points de pourcentage.

L'assemblée des délégués s'est réunie le 25 mars 2015 notamment pour élire les représentants des salariés pour le mandat de 2015 à 2018. Figuraient en outre à l'ordre du jour, l'approbation des comptes annuels 2014 ainsi que l'adaptation de l'acte de fondation en fonction de la future répartition des compétences entre l'assemblée des délégués et le conseil de fondation. Les prescriptions découlant de la réforme structurelle liée à la prévoyance professionnelle ont requis une adaptation. Au terme d'une vaste procédure de consultation au sein des différents comités de la communauté Migros, une solution a été adoptée à la grande majorité. Elle répond aux valeurs coopératives de la Migros. Désormais, le conseil de fondation est l'organe suprême qui détient l'ensemble des droits et obligations attribués par le législateur. L'assemblée des délégués est maintenue en tant que

comité de discussion et fait office d'important interlocuteur pour le conseil de fondation dans le cadre du développement ultérieur de notre institution de prévoyance.

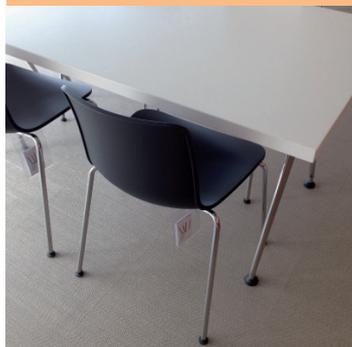
En dépit de la situation financière actuellement satisfaisante, je me montre prudent face à l'avenir. Les réserves de fluctuation de valeurs restent indispensables, comme en témoignent les turbulences déclenchées sur les marchés financiers par la décision de la Banque nationale suisse à la mi-janvier concernant les taux directeurs et l'abolition du cours plancher de l'euro. Le faible niveau des intérêts qui persiste depuis un certain temps déjà et les intérêts négatifs actuels mettent la CPM encore plus au défi pour atteindre le revenu nécessaire de manière durable. Pour cette raison, le conseil de fondation a ordonné une vérification de la stratégie de placement tout en tenant compte des actuels engagements de prévoyance. Nous vous informerons des résultats en cours d'année.

Christoph Ryter, directeur

## Bilan



Bilan au 31 décembre	2014 en millions CHF	2013 en millions CHF
<b>ACTIF</b>	<b>21 024.4</b>	<b>19 912.1</b>
<b>Actifs opérationnels et compte de régularisation actif</b>	<b>140.3</b>	<b>123.0</b>
<b>Placements en capitaux</b>	<b>20 884.1</b>	<b>19 789.1</b>
■ Liquidités	320.7	475.5
■ Prêts	826.4	861.7
■ Obligations	7 488.0	6 677.2
■ Actions	6 513.5	6 148.1
■ Biens immobiliers	5 735.6	5 626.6
■ Arrondi	-0.1	0.0
<b>PASSIF</b>	<b>21 024.4</b>	<b>19 912.1</b>
<b>Dettes et compte de régularisation passif</b>	<b>67.5</b>	<b>13.2</b>
<b>Réserve de contributions de l'employeur</b>	<b>430.0</b>	<b>409.9</b>
<b>Provisions non techniques</b>	<b>196.0</b>	<b>193.0</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>16 730.2</b>	<b>16 501.3</b>
■ Capital de prévoyance assurés actifs	7 333.4	8 058.2
■ Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	9 011.4	8 038.8
■ Provisions techniques	385.4	404.3
<b>Réserve de fluctuations de valeurs</b>	<b>3 178.7</b>	<b>2 794.7</b>
<i>Arrondi</i>	<i>0.1</i>	<i>0.0</i>
<b>Fonds libres</b>	<b>421.9</b>	<b>0.0</b>
■ Situation en début de période	0.0	0.0
■ Excédent du revenu	421.9	0.0

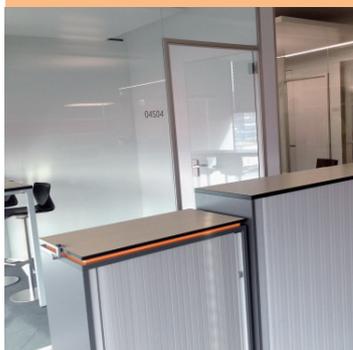
Compte  
d'exploitation

Compte d'exploitation	2014 en millions CHF	2013 en millions CHF
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-559.2</b>	<b>-1 178.0</b>
■ Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	801.2	758.5
■ Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-1 107.9	-849.6
■ Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	-250.0	-1 084.6
■ Cotisations au fonds de garantie	-2.4	-2.3
■ Arrondi	-0.1	0.0
<b>Résultat net de l'activité des placements</b>	<b>1 376.7</b>	<b>1 540.4</b>
■ Résultat Operative Aktiven	1.2	0.5
Liquidités	1.1	0.8
Prêts	24.2	27.3
Obligations	450.1	34.3
Actions	634.7	1 138.0
Biens immobiliers	330.9	404.7
Arrondi	-0.1	0.0
■ Charges d'intérêt	-2.8	-3.1
■ Frais d'administration des placements	-62.6	-62.1
■ Arrondi	-0.1	0.0
<b>Constitutions de provisions non techniques</b>	<b>-3.0</b>	<b>-3.1</b>
<b>Frais d'administration</b>	<b>-8.5</b>	<b>-8.4</b>
<b>Excédent du revenu</b>		
<b>avant modification de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>806.0</b>	<b>350.9</b>
<b>Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>-384.1</b>	<b>-350.9</b>
<b>Excédent du revenu</b>	<b>421.9</b>	<b>0.0</b>

## Résultat d'exercice

La clôture de l'exercice affiche un excédent des produits de CHF 806.0 millions, dont CHF 384.1 millions sont affectés à l'augmentation de la réserve de fluctuation de valeurs pour atteindre la valeur cible de CHF 3178.7 millions et CHF 421.9 millions aux fonds libres.

## Performance et allocation de la fortune



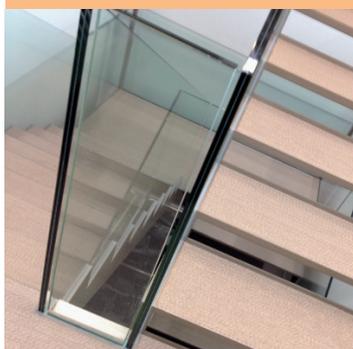
En 2014, l'ensemble de la fortune a dégagé un bon rendement de 7.0% (exercice précédent 8.4%). La stratégie de placement a produit une performance de 8.9% (7.4%). Les placements effectifs sont ainsi inférieurs à la stratégie de 1.9 point de pourcentage (exercice précédent avance de 1.0 point de pourcentage). Cette perte résulte principalement de la couverture partielle défavorable des risques de change au niveau

des placements dans des actions Etranger et des satellites en actions. Sans cette couverture du risque de change, le rendement global aurait été supérieur de 0.9 point de pourcentage. Une autre sous-performance découle de la surpondération des liquidités en début d'année ainsi que du positionnement plus prudent concernant les durées des placements en obligations.

### Catégorie de placement

au 31 décembre en %	2014			2013		
	Performance	Benchmark	Allocation	Performance	Benchmark	Allocation
Liquidités	0.2	-0.1	1.5	0.2	-0.1	2.4
Prêts	2.9	2.9	4.0	3.0	3.0	4.4
Obligations	6.5	7.4	35.8	-0.6	-1.1	33.7
Actions	10.2	15.6	31.2	20.7	20.6	31.1
Biens immobiliers	5.6	5.1	27.5	7.1	5.7	28.4
<b>Total</b>	<b>7.0</b>	<b>8.9</b>	<b>100.0</b>	<b>8.4</b>	<b>7.4</b>	<b>100.0</b>

## Degré de couverture



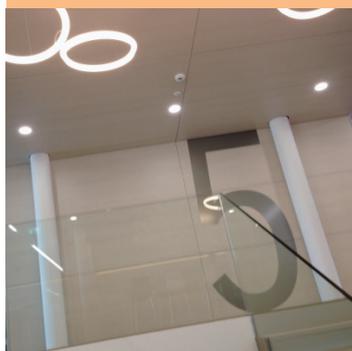
Le degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 livre une image de la santé financière de l'institution de prévoyance et est un critère important pour évaluer l'aptitude au risque. Le degré de couver-

ture comptabilisé correspond au rapport entre les actifs disponibles, le capital de prévoyance et les provisions techniques et a progressé à 121.5% (exercice précédent 116.9%).

### Evolution de degré de couverture *conf. à l'art. 44 OPP 2*



## Effectif des assurés



## Organisation



## Direction

De g. à dr.: Reto Schär, Danilo Follador, Adrian Ryser, Christoph Ryter, Sergio Campigotto.

Compte rendu  
d'exercice

au 31 décembre

	Hommes	Femmes	2014 Total	2013 Total
<b>Assurés actifs</b>	<b>23 402</b>	<b>29 000</b>	<b>52 402</b>	<b>55 840</b>
■ Assurance risque	2 083	3 091	5 174	4 805
■ Assurance complète	21 319	25 909	47 228	51 035
<b>Bénéficiaires de rentes</b>	<b>12 391</b>	<b>17 688</b>	<b>30 079</b>	<b>28 309</b>
■ Rentes de retraite	10 112	12 148	22 260	20 164
■ Rentes de survivants	721	3 369	4 090	4 101
■ Rentes d'invalidité	1 558	2 171	3 729	4 044
<b>Total des assurés</b>	<b>35 793</b>	<b>46 688</b>	<b>82 481</b>	<b>84 149</b>
<i>Comptages multiples: invalidité partielle, retraites partielles, deuxième rapport d'assurance</i>			-837	-920
<b>Total moins comptages multiples</b>			<b>81 644</b>	<b>83 229</b>

**Assemblée des délégués** 100 membres, dont 57 représentants des salariés, 33 représentants des employeurs et 10 représentants des bénéficiaires de rentes.

**Conseil de fondation** 21 membres, dont 11 représentants des salariés.

**Organe de révision** PricewaterhouseCoopers SA, 8050 Zurich  
Claudio Notter (réviseur responsable)

**Experts en matière de prévoyance professionnelle** AON Hewitt (Switzerland) SA, 2000 Neuchâtel  
Marianne Frei (experte dipl. féd. en assurances de pensions)

**Controlling des investissements et comptabilité titres** Complementa Investment-Controlling AG, 9015 Saint-Gall  
Marco Buri

**Conseil asset liability** c-alm AG, 9000 Saint-Gall, Dr Roger Baumann

**Expert en évaluation immobilière** Wüest & Partner AG, 8002 Zurich, Andreas Ammann

**Autorité de surveillance** Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich, 8090 Zurich

<b>Direction</b>	Christoph Ryter Sergio Campigotto Danilo Follador Adrian Ryser Reto Schär	Directeur Directeur adjoint, responsable Administration Responsable Assurance Responsable Asset Management Responsable Immobiliers Suisse
------------------	---	---

**Siège de la direction** Caisse de pensions Migros  
Wiesenstrasse 15  
8952 Schlieren  
Tél. 044 436 81 11  
www.mpk.ch  
infobox@mpk.ch

La CPM publie le compte rendu d'exercice sous forme électronique sur [www.mpk.ch](http://www.mpk.ch).

## Quel est l'impact des taux d'intérêt négatifs sur la CPM?

En décembre 2014, la Banque nationale suisse (BNS) a annoncé pour la première fois l'introduction des taux d'intérêt négatifs, ce qui signifie que la BNS prélève un intérêt négatif sur les avoirs en comptes courants des banques à partir d'un montant déterminé. Dans un deuxième temps, la BNS a, le 15 janvier 2015, outre l'abolition du cours plancher de l'euro, abaissé l'intérêt encore plus dans le négatif pour l'inscrire à  $-0.75\%$ . Entre-temps, la plupart des banques ont annoncé qu'elles imputeraient cette charge aux clients institutionnels comme les caisses de pensions. Avec la répartition des liquidités sur différentes contreparties, nous sommes jusqu'à présent parvenus à éviter ces taux négatifs.

En ce qui concerne les obligations de très bons débiteurs, les durées jusqu'à 10 ans sont négociées avec un rendement négatif. Nous avons réagi rapidement à cette situation et vendu, au début 2015, toutes les obligations en CHF et les obligations en EUR de débiteurs allemands à des rendements à l'échéance négatifs. Les rendements ont été affectés aux liquidités. Nous avons ainsi, d'une part, réalisé des gains d'évaluation et, d'autre part, évité des amortissements prévisibles de l'agio.

Dans le contexte actuel du marché, il est difficile d'effectuer des placements dans des obligations avec à la fois des risques acceptables et un rendement positif. Pour cette raison, cette catégorie de placements reste pour l'heure sous-pondérée. Les placements en actions sont aujourd'hui beaucoup plus attrayants, mais comportent plus de risques. Les placements directs dans des immeubles suisses ou dans des biens immobiliers collectifs à l'étranger représentent d'autres options. Au cours des mois écoulés, nous avons fait l'acquisition d'un grand projet en Suisse interne (voir article ci-dessous).

Par conséquent, nous nous attendons à une performance nettement plus faible des placements de la fortune dans les prochaines années.

## Acquisition projet de construction «Habiter à EbiSquare»

A la mi-mars 2015, nous avons fait l'acquisition du projet de construction de logements «Habiter à EbiSquare» à Ebikon près de Lucerne avec un volume d'investissement de quelque CHF 100 millions, dont CHF 30 millions seront investis en cours d'année.

Le lotissement se situe entre l'imposant centre commercial et de loisirs «Mall of Switzerland» et la zone industrielle adjacente. Les trois immeubles caractérisés par une hauteur ascendante et une toiture oblique garantissent un ensoleillement optimal aux appartements et à la cour intérieure semi-privée à laquelle tous les logements ont accès.

Des appartements de 2.5 et de 3.5 pièces seront principalement proposés. Les plus grands appartements sont situés au rez-de-chaussée et aux étages supérieurs. Les 191 logements disposent d'une ou de plusieurs vastes pièces extérieures qui permettent de profiter du paysage environnant et de la quiétude de la cour intérieure. Le lotissement sera terminé au printemps 2018.



# Informations sur la liquidation partielle de la CPM au 30 novembre 2014

## 1. Etat de fait lié à la liquidation partielle

Le groupe Hotelplan a décidé d'offrir une solution de prévoyance uniforme à l'ensemble des collaborateurs. Depuis 2007, les nouveaux collaborateurs étaient affiliés auprès de Personalvorsorgestiftung Travel (PVS Travel), alors que les anciens collaborateurs restaient auprès de la CPM. Avec l'expiration des dispositions transitoires découlant de la révision du règlement 2012, le groupe Hotelplan a résilié la convention d'affiliation au 30 novembre 2014, et les assurés actifs ont été transférés auprès de PVS Travel à cette même date. Les bénéficiaires de rentes restent toutefois assurés auprès de la CPM. En cas de dissolution d'une convention d'affiliation, les conditions d'une liquidation partielle sont réunies si au moins 100 personnes sont concernées. Lorsque plusieurs assurés passent ensemble dans une autre institution de prévoyance (sortie collective), un droit collectif de participation proportionnelle aux provisions et aux réserves de fluctuation s'ajoute au droit de participation aux fonds libres. Les conditions et la procédure concrètes sont fixées dans le règlement CPM «Liquidation partielle 2012».

## 2. Mise en application de la liquidation partielle

### 2.1 Personnes concernées

Le cercle des personnes concernées par la liquidation partielle comprend environ 300 assurés actifs des entreprises bta first travel AG, Hotelplan Management SA, Interhome SA et MTCH SA.

### 2.2 Date de référence pour la détermination des fonds libres

Est considérée comme date de référence de résiliation du contrat d'affiliation la date à laquelle le contrat prend fin, c'est-à-dire le 30 novembre 2014. Comme cette date est postérieure au 30 septembre, la date déterminante pour la détermination des fonds libres est la prochaine date de clôture du bilan, c'est-à-dire le 31 décembre 2014 (art. 4 al. 2 règlement sur la liquidation partielle).

### 2.3 Droit à la prestation de sortie

La prestation de sortie individuelle de l'ensemble des assurés qui sont passés de la CPM à PVS Travel a été transférée en décembre 2014. PVS Travel a crédité individuellement les droits aux prestations aux différents assurés.

### 2.4 Droit aux fonds collectifs et à leur utilisation

Les assurés transférés ont un droit collectif aux capitaux de prévoyance, qui sont supérieurs aux prestations de sortie, ainsi qu'à une participation proportionnelle aux provisions techniques, réserves de fluctuation de valeurs et fonds libres. Les fonds libres transférés de manière collective sont utilisés pour le rachat dans les provisions techniques, les réserves de fluctuation de valeurs et les fonds libres de PVS Travel. Cette dernière s'engage à utiliser individuellement en faveur des assurés repris le montant résiduel sur la base d'un plan de répartition établi selon des critères reconnus.

## 2.5 Transfert des droits

La CPM a transmis les prestations de sortie individuelles des assurés transférés à PVS Travel avec valeur au 1<sup>er</sup> décembre 2014. Le transfert de 80% des droits proportionnels collectifs intervient après l'approbation des comptes annuels 2014 par les délégués de la CPM. Le versement final est effectué après que l'autorité de surveillance a confirmé qu'elle n'a aucune opposition en suspens et que la procédure peut donc être définitivement close. Le versement totalise CHF 102.2 millions et se compose de droits individuels et collectifs à hauteur de respectivement CHF 59.1 millions et CHF 43.1 millions.

## 2.6 Information aux autorités de surveillance

L'expert en matière de prévoyance professionnelle AON Hewitt (Switzerland) SA et l'organe de révision PricewaterhouseCoopers SA attestent l'exactitude de la procédure de liquidation partielle susmentionnée.

## 3. Voies de droit

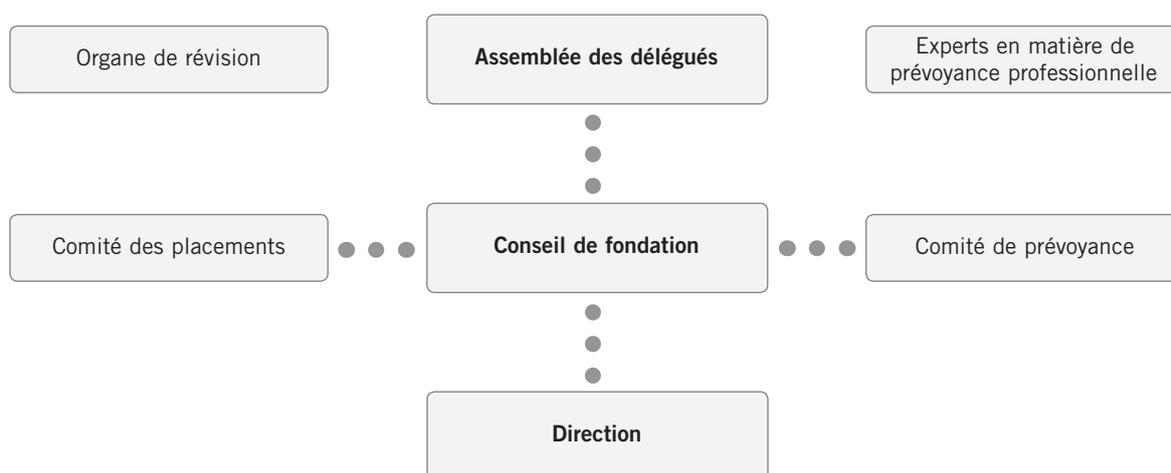
Les destinataires ont la possibilité, pendant 30 jours, de consulter les documents déterminants de la liquidation partielle et sont en droit, pendant le délai imparti, de faire opposition à la procédure de liquidation et au plan de répartition auprès du conseil de fondation. Les oppositions sont traitées par le conseil de fondation qui y répond par écrit après consultation de l'opposant. Si les oppositions sont justifiées, la procédure ou le plan de répartition sont adaptés en conséquence. Le conseil de fondation informe l'autorité de surveillance des oppositions reçues et de leur traitement. Si les oppositions peuvent être réglées d'un commun accord, le conseil de fondation applique le plan de répartition uniquement si l'autorité de surveillance délivre une attestation écrite stipulant que chez elle non plus aucun recours dans le délai imparti de 30 jours n'a été déposé. Si aucun accord ne peut être trouvé, le conseil de fondation fait parvenir à l'autorité de surveillance l'opposition accompagnée de sa prise de position. L'autorité de surveillance prend une décision au sujet des conditions, de la procédure, du plan de répartition et de l'opposition. Selon l'art. 74 LPP, un recours contre la décision de l'autorité de surveillance peut être déposé dans un délai de 30 jours.

Adresse de correspondance:

Caisse de pensions Migros  
Direction  
Wiesenstrasse 15  
8952 Schlieren

## Organes (Mandat 2015–2018)

### Organigramme



### Conseil de fondation

#### Représentants des employeurs

Jörg Zulauf	Président Migros-Genossenschafts-Bund
Pierpaolo Born	Società Cooperativa Migros Ticino
Felix Hofstetter	Genossenschaft Migros Ostschweiz
Dr Harald Nedwed	Migros Bank
Gilles Oberson	Mifroma SA
Marc Schaefer	Société Coopérative Migros Vaud
Philipp Sigrist	Jowa AG
Verena Steiger	Genossenschaft Migros Zürich
Beat Zahnd	Genossenschaft Migros Aare
Fabrice Zumbrunnen	Migros-Genossenschafts-Bund

#### Représentants des salariés

Adrian Marbet	Vice-président Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG
Urs Bender	Genossenschaft Migros Zürich
Michael Buckingham	Genossenschaft Migros Ostschweiz
Marcel Gähwiler	Micarna AG
Marie Gonzalez	Estavayer Lait SA
Jürg Hochuli	Chocolat Frey AG
Vanda Jornod	Société Coopérative Migros NE/FR
Kurt Krummenacher	Genossenschaft Migros Luzern
Peter Meyer	Genossenschaft Migros Aare
Nadia Prota	Midor AG
Rolli Stirnimann	Genossenschaft Migros Basel

### Comité des placements

#### Représentants des employeurs

Dr Harald Nedwed	Président
Jörg Zulauf	Membre
Felix Hofstetter	Membre

#### Représentants des salariés

Adrian Marbet	Membre
Urs Bender	Membre
Jürg Hochuli	Membre

### Comité de prévoyance

#### Représentants des employeurs

Jörg Zulauf	Président
Gilles Oberson	Membre
Fabrice Zumbrunnen	Membre

#### Représentants des salariés

Adrian Marbet	Membre
Urs Bender	Membre
Vanda Jornod	Membre

## Assemblée des délégués

### Représentants des employeurs

Arnold Walter	Migros Verteilbetrieb Neuendorf AG
Arpagaus Annina	Migros-Genossenschafts-Bund
Beutler Fredi	Jowa AG
Bürgi Stefan	Mibelle AG
Carrard Jérôme	Micarna SA
Castell Hans-Rudolf	Migros-Genossenschafts-Bund
Chatelan Anton	Société Coopérative Migros Vaud
Ebnetter Marita	Migros-Verteilzentrum Suhr AG
Favre Frédéric	Société Coopérative Migros Valais
Frei René	Genossenschaft Migros Ostschweiz
Gähwiler Dieter	Bischofszell Nahrungsmittel AG
Gamba Andrea	Società Cooperativa Migros Ticino
Gäumann Anton	Genossenschaft Migros Aare
Hatz Jann	Migros-Genossenschafts-Bund
Hofer Daniel	Migrol AG
Honegger Marlène	Migros-Genossenschafts-Bund
Isch Laurent	Société Coopérative Migros NE/FR
Keller Christian	Genossenschaft Migros Zürich
Kessler Martin	Genossenschaft Migros Aare
Knüsel Philippe	Chocolat Frey AG
Kron Reto	Genossenschaft Migros Luzern
Lämmler Peter	Migros Bank
Meier Urs	Genossenschaft Migros Basel
Metzger Bernhard	Migros-Genossenschafts-Bund
Meyer Thomas	Migros-Genossenschafts-Bund
Müller Daniel	Genossenschaft Migros Basel
Röthlin Daniel	Ex Libris AG
Schorderet Maurice	Aproz Sources Minérales SA
Schuerpf Roland	Genossenschaft Migros Ostschweiz
Schwarz Peter	Ausgleichskasse der Migros-Betriebe
Supan Patrick	Migros-Genossenschafts-Bund
Torre Pascal	Société Coopérative Migros Genève
Truninger Thomas	Mifa AG Frenkendorf

### Représentants des bénéficiaires de rentes

	<i>autrefois</i>
Hug-Burnod Charlotte	Migros-Genossenschafts-Bund
Kemmler Willi	Migros-Genossenschafts-Bund
Krüsi Walter	Jowa AG
Löffler Dietmar	Jowa AG
Niederer Claus	Hotelplan AG
Ott Kurt	Migros-Genossenschafts-Bund
Sacher Harold	Genossenschaft Migros Aare
Schweizer Paul	Genossenschaft Migros Ostschweiz
Stolz Urs	Genossenschaft Migros Zürich
Wild Jean-Frédry	Société Coopérative Migros NE/FR

### Représentants des salariés

Ammann Werner	Genossenschaft Migros Basel
Arn Priska	Genossenschaft Migros Aare
Austel Harry	Delica AG
Bachmann Monika	Midor AG
Balsiger Andreas	Genossenschaft Migros Luzern
Bärtsch Peter	Genossenschaft Migros Luzern
Berek Michael	Jowa AG
Bucher André	Genossenschaft Migros Zürich
Burgener Benedikt	Société Coopérative Migros Valais
Capuano Sonia	Société Coopérative Migros Vaud
De Stefani Sandro	Migros-Pensionskasse
Georges André	Société Coopérative Migros Genève
Gerber Bruno	Genossenschaft Migros Aare
Guerini Sarah	Società Cooperativa Migros Ticino
Hauri Markus	Genossenschaft Migros Aare
Huber Urs	Migrol AG
Hunziker Annamaria	Chocolat Frey AG
Insalaco Carmelo	Genossenschaft Migros Aare
Jacquet Anne-Lise	Estavayer Lait SA
Jäggi Josefa	Migros Bank
Jayet Cédric	Mifroma SA
Jeger Luzia	Genossenschaft Migros Basel
Jenny Micheline	Micarna SA
Kistler Jeanette	Micarna SA
Kleiber Bruno	Migros Bank
Leitao Armand	Société Coopérative Migros Genève
Litschauer Brigitte	Genossenschaft Migros Zürich
Lorenzi Mario	Genossenschaft Migros Ostschweiz
Martinelli Samantha	Ferrovie Monte Generoso SA
Müller Christian	Genossenschaft Migros Ostschweiz
Nigg Jürg	Genossenschaft Migros Ostschweiz
Oppliger Beatrice	Jowa AG
Papilloud Jean-Claude	Aproz Sources Minérales SA
Pellegrini Dario	Società Cooperativa Migros Ticino
Plüss Heidi	Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG
Preute Frank	Genossenschaft Migros Zürich
Riedo Nicolas	Société Coopérative Migros NE/FR
Rouiller Carlo	Société Coopérative Migros Valais
Rupp Albert	Migros Verteilzentrum Suhr AG
Sager Claudia	Liegenschaften-Betrieb AG
Schäfer Yvonne	Mibelle AG
Schlegel Armin	Genossenschaft Migros Ostschweiz
Schmid Josef	Mifa AG Frenkendorf
Scioscia Maurizio	Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG
Sidler Markus	Genossenschaft Migros Luzern
Soguel André	Société Coopérative Migros NE/FR
Steinhauser Silvia	Ex Libris AG
Studer Roger	Migros-Genossenschafts-Bund
Tiberghien Grégoire	Société Coopérative Migros Genève
Vieira Rodrigo	Société Coopérative Migros Vaud
Vodoz Thierry	Société Coopérative Migros Vaud
Weber Thomas	Genossenschaft Migros Basel
Wettstein Regula	Jowa AG
Wiederkehr Thomas	Genossenschaft Migros Aare
Wiesli Jürg	Bischofszell Nahrungsmittel AG
Zeier Urs	Genossenschaft Migros Zürich
Zürcher Thomas	Migros-Genossenschafts-Bund